



Liffré, le 20 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Cette année, notre voyage à Londres aura lieu du lundi 11 mai (3H15 le matin) au samedi 16 mai (1H30 dans la nuit du vendredi au samedi).

Les élèves seront accueillis dans des familles d'accueil à Midsone (Ouest de la Grande-Bretagne). La traversée maritime se fera avec la Brittany Ferries, les autres transports se feront en autocar.

La semaine sera consacrée aux visites :

- ✓ A ROCHESTER : Découverte à pied de la ville avec son château et sa cathédrale,
- ✓ A LONDRES : Visites : Tour de Londres, National history museum, musée de Londres, National gallery, Warner Bros Studio Tour (découverte des coulisses des films Harry Potter).
Promenade sur les grands boulevards
Tour en car pour voir les principaux monuments,
- ✓ A PORTSMOUTH : Découverte du vieux Portsmouth et Gunwarf Quays

Objectifs : Communiquer en langue anglaise - Découvrir Londres et la vie quotidienne de ses habitants

Le prix du séjour ne devrait pas dépasser 450 € euros (transports, visites, excursions, hébergement et repas). Seul le petit-déjeuner et le déjeuner pique-nique à l'aller seront à prévoir.

Nous vous proposons un règlement échelonné en plusieurs mensualités, soit :

- 432 euros dès maintenant (de 1 à 4 chèques) (débités les 12 novembre, 12 décembre, 12 janvier et 12 février).
- Le solde sera demandé après le voyage lorsque nous aurons le montant définitif (débité le 12 juin).
- Pas de paiement en chèques vacances

L'assurance annulation, nécessaire en cas de force majeure, est incluse dans le prix du séjour. Un montant de 15 € restera à votre charge.

Une aide de votre comité d'entreprise peut vous être accordée. Une attestation d'inscription vous sera adressée par mail ou Scolinfo courant novembre ainsi qu'après le séjour.

Une aide forfaitaire de 50 % était attribuée aux boursiers une seule fois au cours de la scolarité au collège par le Conseil Départemental les années passées. A l'heure où nous écrivons cette circulaire, nous n'avons pas la certitude que cette mesure soit reconduite cette année. Cependant, nous vous tiendrons informés de toute décision du Conseil Départemental allant dans ce sens. Cette aide vous serait alors remboursée à la fin de l'année scolaire si vous n'en n'avez pas déjà bénéficié depuis que votre enfant est en collège.

Nous rappelons que la carte d'identité nationale ainsi que la carte européenne de santé sont obligatoires pour se rendre à l'étranger. La demande est à faire dès l'inscription auprès des organismes concernés car nous en aurons besoin début janvier (mairie de votre commune pour la carte d'identité et votre caisse de sécurité sociale pour la carte européenne). Les formalités restent les mêmes jusqu'à décembre 2020 quel que soit l'issue du Brexit.

Vous trouverez ci-dessous un **coupon-réponse** à retourner accompagnés de votre (vos) chèque(s) à Mme ANDRE-JEHAN ou Mme BAZIN pour le **lundi 4 ou mardi 5 novembre**.

Une **fiche santé**, une **fiche d'autorisation de territoire**, une **fiche de renseignement**, le **règlement intérieur du voyage** ainsi que le **programme** vous seront transmis ultérieurement.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, soyez assurés, Madame, Monsieur, de nos sentiments les meilleurs.

Le Chef d'Etablissement
Y. FLOCH

Les professeurs de la Section Européenne
S. ANDRE-JEHAN et L. BAZIN

COUPON-REPOSE à retourner à Mme ANDRE-JEHAN ou à Mme BAZIN
au plus tard pour le MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Madame, Monsieur _____ autorisent leur enfant _____, élève en classe de 4^e ____ à participer à l'échange avec Londres et versent aujourd'hui la somme de 432 € de la façon suivante :

- Paiement en 1 fois 1 chèque de 432 € débité le 12/11
- Paiement en 2 fois 2 chèques de 216 € débités les 12/11- 12/12
- Paiement en 3 fois 3 chèques de 144 € débités les 12/11 - 12/12 - 12/01
- Paiement en 4 fois 4 chèques de 108 € débités les 12/11 - 12/12 - 12/01 - 12/02

Nous nous engageons à verser le solde (débité le 12 juin) à réception d'un prochain courrier indiquant le montant (n'oubliez pas d'indiquer au dos des chèques suivant le mode de paiement choisi, les dates de débit, soit les 12 novembre, 12 décembre, 12 janvier et 12 février)

- Nous avons fait une demande de bourse et nous souhaitons bénéficier de l'aide de 50% **si elle est maintenue** par le Conseil Départemental ; nous n'en n'avons pas bénéficié depuis que votre enfant est en collège.

Merci d'indiquer sur vos chèques, l'ordre « Collège Saint Michel LIFFRE »

Date : ____ / ____ / ____

Signature des parents